



Direction des finances et de la commande publique

Service Achats-Marchés publics

Objet : Marché 202406_L07 : Déclaration sans suite du lot n°7 : Menuiseries intérieures

Arrêté SMP/SG/2024-003 Arrêté sans suite

**Travaux pour la construction de l'équipement mutualisé ville/campus
lot n°7 : Menuiseries intérieures
Lot passé en procédure adaptée (MAPA)**

L'acheteur,

Vu l'article R-2185-1 du code de la commande publique,

Article 1 : Décide de déclarer sans suite le lot n°7 : Menuiseries intérieures. Ce lot fait l'objet d'une procédure adaptée.

La déclaration sans suite est prononcée au motif de la nécessité de redéfinir le besoin de l'acheteur pour ce lot : des modifications conséquentes dans les prestations demandées au CCTP et dans la DPGF vont être apportées pour permettre une optimisation du besoin et une baisse de la valeur estimée du lot.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative.

Le Premier adjoint
Délégué aux Finances, à la Commande
publique, à la Politique de la Ville, au
Renouvellement Urbain, au Conseil
citoyen, au transport et aux Mobilités.

Stéphane GOMEZ

Signé par : Stéphane GOMEZ

Date : 10/06/2024

Qualité : 1er Adjoint délégué aux
Finances et Marchés Publics

Toute correspondance doit être adressée à

Madame la Maire

Hôtel de Ville - Place de la Nation

CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex

Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net

Ville de Vaulx-en-Velin (Rhône) - V_MAR_2406034

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le



ID : 069-216902569-20240611-V_MAR_2406034-CC